
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240212-11-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

N° 11/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 février 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 19 février 2024

Objet de la délibération :

Adhésion à BGE Franche-Comté

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le douze février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Yves GAMELON à Claude CURIE, Christophe JOUVIN à
- Procuration** Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Suppléé(e)s** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Florence PAUL par Claude MARESCHAL
- Excusé(e)** Henri BARBET, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Pierre-André VOUILLOT
- Absent(e)s** Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sébastien LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

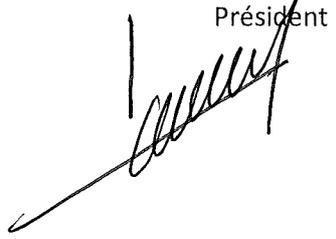
BGE Franche-Comté est une association, membre du premier réseau d'aide à la création d'entreprise. Cette structure constitue un partenaire essentiel dans l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise. Elle permet notamment aux porteurs de projet d'affiner, de structurer et de développer leurs projets, d'accompagner à la réalisation de l'étude de marché, de mobiliser les financements, de conseiller sur les statuts, etc.

La commission 2 qui a été sollicitée pour le choix du forfait d'adhésion, a émis un avis favorable sur l'adhésion de la CCLL à BGE FC, et se dirige vers l'option selon laquelle la Communauté de Communes Loue Lison devient membre de soutien (et reçoit annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire) pour un montant forfaitaire de 1150 € pour l'année civile 2024.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver la Communauté de Communes Loue Lison à recueillir ces données dans le cadre de sa compétence développement économique, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion à BGE Franche-Comté pour l'année 2024
- Autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion 2024 et tous les documents afférents
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle de 1 150 €.

Fait et délibéré en séance, le 12.02.2024
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', written over a horizontal line.